

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE RESSOURCES CMP 2017

RAPPORT SEMESTRIEL

30 JUIN 2017

Le rapport semestriel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers semestriels ou annuels complets. À titre indicatif, nous joignons aux présentes les états financiers semestriels. Vous pouvez obtenir gratuitement des exemplaires additionnels de ces documents ou les états financiers annuels en composant le 866.694.5672, en consultant notre site Web à www.goodmanandcompany.com ou celui de SEDAR à www.sedar.com, ou encore, en nous écrivant à l'adresse suivante : Goodman & Company, Investment Counsel Inc., 1, rue Adelaide Est, 21e étage, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, le dossier des votes par procuration ou l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Société en commandite de ressources CMP 2017

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints ont été dressés par Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI »), en sa qualité de gestionnaire de la Société en commandite de ressources CMP 2017 (la « société en commandite »), et ont été approuvés par le conseil d'administration de Goodman GP Ltd., en sa qualité de commandité (le « commandité ») de la société en commandite. Le commandité est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers intermédiaires non audités et dans le rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds.

GCICI maintient des processus appropriés visant à assurer de façon raisonnable que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables. Les états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et incluent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par GCICI. Les principales méthodes comptables que GCICI juge appropriées pour la société en commandite sont décrites à la note 3 de ces états financiers intermédiaires non audités.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. agit à titre d'auditeur indépendant de la société en commandite, nommé par le commandité.

(signé)

ROBERT SELLARS
Chef des finances
Goodman GP Ltd.

Le 25 août 2017

Société en commandite de ressources CMP 2017

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Objectif et stratégies de placement

La Société en commandite de ressources CMP 2017 (la « société en commandite ») cherche à offrir à ses commanditaires un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié d'actions accréditives et d'autres titres de sociétés de ressources, le cas échéant, en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital.

La stratégie de placement de la société en commandite consiste à investir initialement dans des actions accréditives de sociétés de ressources qui exercent des activités d'exploration, de mise en valeur ou de production dans les secteurs pétrolier, gazier ou minier, ou certaines activités de production d'énergie qui peuvent occasionner des frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada. La société en commandite entend investir de telle sorte que les commanditaires ayant un revenu suffisant puissent se prévaloir de certains crédits d'impôt et des déductions aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu du Canada à l'égard des frais d'exploration engagés au Canada et ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite. Aux fins fiscales, toute vente d'actions accréditives devrait habituellement donner lieu à un gain en capital égal au produit net, puisque le coût des actions accréditives est réputé nul.

Risque

Les risques associés à la société en commandite sont décrits dans le prospectus et sont intégrés par renvoi à ce document.

Résultats¹

Pour la période comprise entre le 17 février 2017, date de début des activités, et le 30 juin 2017², le rendement total des parts de la société en commandite (les « parts ») s'est établi à environ moins 20,2 %, selon la valeur liquidative. Pour la même période, le rendement de l'indice composé S&P/TSX a été de moins 3,0 %. Les rendements de la société en commandite sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges, contrairement à ceux de l'indice. Par conséquent, il n'est pas attendu que la performance de la société en commandite soit la même que celle de cet indice. Comparer la performance de la société en commandite à celle d'autres fonds communs de placement ayant des objectifs et des stratégies de placement semblables serait plus approprié. Le lecteur doit garder à l'esprit que l'objectif de la société en commandite est très différent de celui de l'indice. L'indice composé S&P/TSX est constitué des titres de sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto et représente environ 95 % de la capitalisation boursière.

La sous-performance de la société en commandite durant la période s'explique principalement par les frais d'émission des parts liés au premier appel public à l'épargne. Les primes versées pour les déductions et crédits d'impôt liés aux actions accréditives canadiennes des entités détenues ont également eu un effet négatif sur le rendement de la société en commandite pour la période.

Jusqu'à présent, la société en commandite a investi un peu plus de 70 % du produit de l'émission. Il est encore trop tôt pour se former une opinion sur les meilleurs titres du fonds, mais les sociétés ayant mené des explorations avec succès durant la période sont les plus performantes, soit Ressources BonTerra, Ressources Beaufield et Sabina Gold. Denison Mines et Rubicon Minerals ont enregistré les moins bons résultats pour le premier semestre de 2017, bien qu'elles n'aient publié aucune nouvelle défavorable. Notre approche à l'égard de ces deux émetteurs demeure donc inchangée. La mauvaise performance est aussi attribuable aux primes versées pour l'acquisition des actions accréditives de ces sociétés.

Depuis l'établissement de la société en commandite à la mi-février, les actions minières ont fortement chuté. L'indice aurifère S&P/TSX a atteint un sommet en février, avec une augmentation de 20,0 % depuis le début de l'année. Il a toutefois terminé le semestre en hausse de 1,3 %. Les cours des actions ont divergé de ceux de la matière première puisque l'or a atteint un creux au début de janvier pour, par la suite, se diriger graduellement vers un nouveau pic à la mi-juin. Cette différence s'explique par le retrait de capitaux du secteur des mines, qui ont été réinvestis dans l'ensemble du marché alors que plusieurs indices atteignaient des sommets historiques.

¹ Toute mention d'actif net ou de valeur liquidative dans la présente rubrique désigne la valeur liquidative aux fins des opérations, telle qu'elle est définie dans la section Faits saillants financiers, laquelle peut différer de l'actif net selon les IFRS.

² Dans le présent document, à moins d'indication contraire, le terme « période » désigne la période comprise entre le 17 février 2017, date de début des activités, et le 30 juin 2017.

Société en commandite de ressources CMP 2017

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Les actions du secteur des métaux de base ont évolué dans le même sens que les aurifères, mais avec une plus grande volatilité; elles ont battu des records en février et terminé le semestre en territoire négatif. L'indice S&P/TSX Diversified Metals a grimpé de 27,6 % à la mi-février, puis a clôturé la période en baisse de 10,2 %. Le prix du cuivre a été moins volatil, parvenant à un sommet à la mi-février pour ensuite rester essentiellement stable jusqu'à la fin de la période.

Le premier semestre de 2017 était également une bonne période pour sous-pondérer les sociétés pétrolières. Le prix du pétrole a commencé l'année à 55 \$ le baril, puis a touché un creux en juin, à 42 \$, pour finalement remonter et terminer la période à 46 \$. Durant la même période, l'indice S&P/TSX Oil a généralement baissé, chutant d'environ 21,9 %. Cette diminution s'explique par une hausse de la production américaine et par l'incapacité des pays membres de l'OPEP à respecter leurs quotas, entraînant une surabondance sur le marché du pétrole.

Le tableau ci-dessous présente la variation de la valeur liquidative aux fins des opérations et celle de l'actif net selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») sur la période. Pour de plus amples renseignements sur les différences entre la valeur liquidative aux fins des opérations et l'actif net selon les IFRS, se reporter à la section Faits saillants financiers.

Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net (en millions de CAD)

	Valeur liquidative aux fins des opérations	Actif net selon les IFRS
Produit brut, premier appel public à l'épargne	33,9 \$	33,9 \$
Frais d'émission	(2,6)	(2,4)
Revenus de placement	(3,8)	(3,8)
Frais et charges nets ^{a)}	(0,4)	(0,4)
Solde au 30 juin 2017	27,1 \$	27,3 \$

a) Déduction faite des revenus d'intérêts et de dividendes. Les coûts de transactions sont passés en charges dans le cadre du calcul de l'actif net selon les IFRS.

Emprunts

La société en commandite a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque »), dont le montant ne peut dépasser 2 630 000 \$. Le produit de l'emprunt a été affecté au paiement des frais d'émission et la société en commandite a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 30 juin 2017 ont été respectivement d'environ 2 401 000 \$ et d'environ 1 649 000 \$. Au cours de la période close le 30 juin 2017, le taux d'intérêt annuel moyen versé sur le solde impayé était de 2,56 %.

Au 30 juin 2017, les emprunts bancaires s'établissaient à environ 2 401 000 \$, ce qui correspond à 8,9 % de la valeur liquidative aux fins des opérations. Pour la période close le 30 juin 2017, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts d'environ 24 000 \$.

Opérations avec des parties liées

Les ententes ci-dessous ont occasionné des frais payés par la société en commandite à Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI » ou le « gestionnaire ») ou aux sociétés affiliées à la société en commandite.

Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services, notamment la dotation en personnel de gestion clé, qu'il lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de distributeur principal. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

Les frais de gestion sont calculés selon un taux annualisé de 2 %, taxes en sus, de la valeur liquidative aux fins des opérations. Ils sont comptabilisés quotidiennement et versés mensuellement, en pourcentage de la valeur liquidative aux fins des opérations de fin de mois, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

Pour la période close le 30 juin 2017, la société en commandite a payé des frais de gestion d'environ 236 000 \$, taxes comprises.

Société en commandite de ressources CMP 2017

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Prime de rendement

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent, sur 1 120 \$, de la valeur liquidative aux fins des opérations par part à la date de versement de la prime. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts en circulation à la date de versement de la prime. La date de versement de la prime de rendement est i) la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré à un fonds commun de placement, ii) la date à laquelle une liquidation d'un autre type est conclue; ou iii) la date du jour précédant immédiatement la dissolution de la société en commandite et la distribution de ses actifs, selon la première éventualité. La prime de rendement est calculée à la date de versement de la prime et versée aussitôt que possible par la suite. Au 30 juin 2017, aucune prime de rendement n'a été versée au gestionnaire ni n'était due à celui-ci.

Charges d'exploitation et frais de services administratifs

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de dépôt, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agent de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont calculées et comptabilisées quotidiennement. Elles sont payées par le gestionnaire, exception faite de certaines charges comme les intérêts, et celui-ci est ensuite remboursé par la société en commandite. Au 30 juin 2017, la société en commandite devait au gestionnaire environ 222 000 \$ au titre de dépenses engagées en son nom. En outre, la société en commandite avait des charges payées ou à payer au gestionnaire (ou à ses sociétés affiliées) d'environ 54 000 \$ pour la période au titre des frais de services administratifs et généraux rendus par celui-ci au cours de la période.

Commissions et commissions de courtage versées aux parties liées

Aucune commission de courtage n'a été versée pour les opérations sur titres effectuées au cours de la période. Les accords de paiement indirect, s'il y a lieu, correspondent aux montants payés indirectement aux tiers par l'entremise d'un courtier pour des services, autres que des opérations sur titres, reçus par la société en commandite. Aucun montant n'a été versé par la société en commandite au titre des accords de paiement indirect pour la période.

Opérations entre fonds

La société en commandite peut occasionnellement effectuer des opérations sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire. Ces opérations sont effectuées par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les conditions applicables sur le marché. Elles sont exécutées conformément à la législation sur les valeurs mobilières et aux politiques et procédures du gestionnaire, avec l'approbation du CEI (voir la rubrique « Directives permanentes et recommandations positives du comité d'examen indépendant » ci-après). La société en commandite n'a effectué aucune opération sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire au cours de la période.

Souscription de titres

La société en commandite peut investir dans des titres dont Dundee Securities Ltd. (« DSL »), courtier en valeur et société affiliée de GCICI, est preneur ferme. Dans le cadre de ces opérations, le gestionnaire obtiendra une dispense des autorités réglementaires en valeurs mobilières ou obtiendra l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après).

Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour surveiller la société en commandite. Les coûts et les charges associés directement aux activités du CEI, dont la rémunération des membres du CEI, sont imputables à la société en commandite. Au 30 juin 2017, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations avec des parties liées :

- i) paiement de commissions de courtage à DSL pour l'exécution d'opérations sur titres à titre d'agent et de distributeur principal pour le compte de la société en commandite (ci-après les « commissions de courtage »);
- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire, sauf si une dispense est obtenue dans certaines circonstances;
- iii) exécution d'opérations de change avec DSL pour le compte de la société en commandite;
- iv) participation à une prise ferme associant DSL, à titre de courtier en valeurs pour le compte de l'émetteur.

Société en commandite de ressources CMP 2017

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations avec des parties liées. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes.

Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec des parties liées : a) soit prise par le gestionnaire, libre de toute influence d'une entité liée et sans prendre en considération ni le gestionnaire lui-même ni aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite, et c) soit prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, la société en commandite a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations avec des parties liées.

Société en commandite de ressources CMP 2017

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Au 30 juin 2017, le CEI était constitué de trois membres, tous indépendants du gestionnaire. La société en commandite a versé environ 3 000 \$ en frais du CEI pour la période close le 30 juin 2017. Ces coûts sont inclus dans les « Frais d'administration liés aux porteurs de parts », dans l'état du résultat global.

Faits saillants financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières de la société en commandite et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour la période indiquée. Ces informations sont fournies conformément à la réglementation; par conséquent, il est normal que les sous-totaux ne correspondent pas aux totaux mathématiques, puisque la diminution de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent.

*Actif net par part de la société en commandite*¹⁾ (entrée en activité de la société en commandite le 17 février 2017)

	30 juin 2017
Prix d'offre initial	1 000,00 \$
Frais d'émission	(70,76)
Actif net à l'ouverture de la période ¹⁾²⁾	929,24 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités :	
Revenu total	0,09 \$
Total des charges	(11,53)
Gain réalisé pour la période	-
Perte latente pour la période	(23,28)
Diminution totale de l'actif net liée aux activités ²⁾	(34,72) \$
Prime payée à l'acquisition d'actions accréditatives	(93,99) \$
Actif net à la clôture de la période ¹⁾²⁾⁶⁾	803,56 \$

Ratios et données supplémentaires

Valeur liquidative totale (en milliers) ⁶⁾	27 087 \$
Nombre de parts en circulation	33 932
Frais de gestion	2,00 %
Ratio des frais de gestion (« RFG ») ³⁾	12,01 %*
RFG avant renoncations ou prises en charge ³⁾	12,01 %*
Ratio des frais d'opérations (« RFO ») ⁴⁾	0,00 %*
Taux de rotation du portefeuille ⁵⁾	0,00 %
Valeur liquidative par part ⁶⁾	798,26 \$

* Annualisé, sauf les frais d'émission inclus dans le RFG, lesquels sont traités comme des charges ponctuelles.

- 1) Ces chiffres sont tirés des états financiers intermédiaires de la société en commandite. L'actif net par part présenté dans les états financiers intermédiaires peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins de l'évaluation. Ces différences, le cas échéant, sont expliquées dans les notes annexes, s'il y a lieu. Certains soldes nuls présentés dans les Faits saillants financiers peuvent être des montants arrondis à zéro.
- 2) L'actif net par part est établi selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. La diminution de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation pour la période.
- 3) Le ratio des frais de gestion (« RFG »), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte non tenu des commissions et des autres coûts de transactions du portefeuille) de la société en commandite pour la période et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période. Ce ratio est sujet à changement selon la variation de la valeur liquidative moyenne et des charges de la société en commandite pendant le reste de l'exercice et pourrait être très différent du RFG définitif de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les statistiques sur le RFG ci-dessous sont présentées à titre d'information.

30 juin 2017

RFG, compte non tenu des frais d'émission	2,70 %
RFG, compte non tenu des frais d'émission et de la taxe de vente	2,41 %

- 4) Le ratio des frais d'opérations (« RFO »), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions majorées des autres coûts de transactions du portefeuille de la société en commandite et la valeur liquidative moyenne quotidienne de la société en commandite pour la période.

Société en commandite de ressources CMP 2017

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

- 5) Le taux de rotation du portefeuille de la société en commandite indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie qu'un fonds de placement achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds de placement. Le taux de rotation du portefeuille est égal au coût des achats pour la période, ou au produit des ventes de titres du portefeuille si celui-ci est moins élevé, divisé par la valeur marchande moyenne des placements pour la période.
- 6) Le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 ») exige que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2, qui, sous certains aspects, est différent des exigences des IFRS. La juste valeur des bons de souscription est établie selon le modèle Black-Scholes selon les IFRS, alors que leur valeur liquidative aux fins des opérations est fondée sur la valeur intrinsèque. Par ailleurs, l'actif net selon les IFRS comprend un ajustement pour une variation des coûts d'émission estimatifs. Un rapprochement de la valeur liquidative aux fins des opérations et de l'actif net selon les IFRS est présenté ci-après.

Au 30 juin 2017	Total (en milliers de \$)	Par part (\$)
Valeur liquidative aux fins des opérations	27 087	798,26
Ajustement	(49)	(1,44)
Ajustement – frais d'émission	229	6,74
Actif net selon les IFRS	27 267	803,56

Frais de gestion

La société en commandite paie au gestionnaire des frais de gestion pour ses seuls services-conseils en gestion de portefeuille. Les frais de gestion sont calculés selon un pourcentage annualisé de 2 % de la valeur liquidative aux fins des opérations de la société en commandite. Ils sont comptabilisés quotidiennement et payés mensuellement.

Société en commandite de ressources CMP 2017

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Aperçu des titres en portefeuille au 30 juin 2017

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour trimestrielles sont disponibles en ligne à l'adresse www.goodmanandcompany.com dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, date de fin d'exercice, lesquelles sont disponibles 90 jours après cette date.

Par pays/région	Pourcentage de la valeur liquidative totale†	Par catégorie d'actifs	Pourcentage de la valeur liquidative totale†
Canada	73,7	Actions et bons de souscription	73,7
		Trésorerie	37,2
		Autres éléments de passif net	(10,9)

Par secteur	Pourcentage de la valeur liquidative totale†	Tous les titres	Pourcentage de la valeur liquidative totale†
Or et métaux précieux	63,2	Trésorerie	37,2
Énergie (autres)^	6,4	Ressources Beaufield Inc.	9,8
Énergie	3,1	Sabina Gold & Silver Corp.	8,9
Métaux et mines diversifiés	1,0	Alexco Resource Corp., à droit de vote restreint	7,4
		Bonterra Resources Inc., à droit de vote restreint	7,3
		Marathon Gold Corp.	6,2
		Denison Mines Corp., à droit de vote restreint	4,7
		Red Pine Exploration Inc.	4,7
		Rubicon Minerals Corp., à droit de vote restreint	4,6
		White Gold Corp., à droit de vote restreint	4,0
		Metanor Resources Inc., à droit de vote restreint	3,8
		Blackbird Energy Inc.	3,1
		AuRico Metals Inc., à droit de vote restreint	1,9
		UEX Corp.	1,7
		Enforcer Gold Corp., à droit de vote restreint	1,3
		Canarc Resource Corp., à droit de vote restreint	1,2
		Wolfden Resources Corp., à droit de vote restreint	1,0
		Dolly Varden Silver Corp.	0,9
		Comstock Metals Ltd.	0,8
		Aurelius Minerals Inc., à droit de vote restreint	0,7
		Aurelius Minerals Inc., bons de souscription, 0,15 \$, 1 ^{er} mai 2019	0,0
		Comstock Metals Ltd., bons de souscription, 0,20 \$, 27 févr. 2019	0,0

† Valeur liquidative aux fins des opérations (environ 27 087 000 \$ au 30 juin 2017).

^ La composante « Énergie (autres) » du portefeuille est composée de sociétés dont l'objectif principal est l'exploration, la mise en valeur et la production de sources d'énergie alternatives (autres que le pétrole et le gaz naturel), notamment l'uranium, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique.

Société en commandite de ressources CMP 2017

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment les rubriques « Résultats » et « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet de la société en commandite (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à sa stratégie, à ses risques, à son rendement prévu et à sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent les énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « projeter », « compter », « croire », « estimer » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre la société en commandite, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif de la société en commandite. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les modifications en matière de réglementations gouvernementales, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive.

Nous invitons le lecteur à bien tenir compte de ces facteurs, ainsi que d'autres, avant de prendre toute décision de placement, et nous lui recommandons de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que la société en commandite n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Société en commandite de ressources CMP 2017

ÉTAT INTERMÉDIAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)

Au	
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)	30 juin 2017
Actif	
Actif courant	
Placements, à la juste valeur	19 916 \$
Trésorerie	10 071
	29 987
Passif	
Passif courant	
Emprunt (note 5)	2 401
Frais de gestion à payer	51
Charge d'intérêts à payer	17
Charges à payer	79
Frais d'émission à payer	172
	2 720
Actif net représentant l'avoir des commanditaires (note 7)	27 267
Avoir des commanditaires	31 531
Déficit accumulé	(4 264)
	27 267
Nombre de parts en circulation (note 7)	33 932
Actif net par part (note 8)	803,56 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires non audités.

Société en commandite de ressources CMP 2017

ÉTAT INTERMÉDIAIRE DU RÉSULTAT GLOBAL (non audité)

Période close le (note 1) (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)	30 juin 2017
Revenu	
Revenus d'intérêts	3 \$
Autres variations de la juste valeur des placements :	
Variation nette de la moins-value latente des placements	(771)
	(768)
Charges (note 6)	
Frais de gestion	236
Frais d'administration liés aux porteurs de parts	64
Frais d'information aux porteurs de parts	25
Charge d'intérêts (note 5)	24
Honoraires d'audit	20
Droits de garde et frais bancaires	9
Frais juridiques	4
	382
Diminution de l'actif net liée aux activités	(1 150)
Diminution de l'actif net liée aux activités, par part (note 9)	(34,72) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires non audités.

Société en commandite de ressources CMP 2017

ÉTAT INTERMÉDIAIRE DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET REPRÉSENTANT LE CAPITAL DES COMMANDITAIRES (non audité)

Période close le (note 1)

(en milliers de dollars canadiens)	Avoir des commanditaires	Déficit accumulé	Total
Solde au 17 février 2017	- \$	- \$	- \$
Produit de l'émission de parts	33 932	-	33 932
Diminution de l'actif net liée aux activités	-	(1 150)	(1 150)
Frais d'émission	(2 401)	-	(2 401)
Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives	-	(3 114)	(3 114)
Solde au 30 juin 2017	31 531 \$	(4 264) \$	27 267 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires non audités.

Société en commandite de ressources CMP 2017

TABLEAU INTERMÉDIAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audité)

Période close le (note 1)

30 juin
2017

(en milliers de dollars canadiens)

Activités d'exploitation :

Diminution de l'actif net liée aux activités	(1 150) \$
Ajustements au titre des éléments suivants :	
Variation nette de la moins-value latente des placements	771
Achat de placements	(23 801)
Augmentation des charges à payer et des frais de gestion à payer	147
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(24 033)

Activités de financement :

Produit brut de l'émission	33 932
Frais d'émission	(2 229)
Augmentation de l'emprunt	2 401
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	34 104
Flux de trésorerie de la période, montant net	10 071
Trésorerie à l'ouverture de la période	-
Trésorerie à la clôture de la période	10 071

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent :

Intérêts reçus	3 \$
Intérêts versés	7 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires non audités.

Société en commandite de ressources CMP 2017

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité)

Au 30 juin 2017

	Nombre d'actions	Coût† (en milliers)	Valeur comptable (en milliers)
ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (73,0 %)			
Métaux et mines diversifiés (0,9 %)			
Wolfden Resources Corp., à droit de vote restreint*	1 875 000	300 \$	258 \$
		300	258
Énergie (3,0 %)			
Blackbird Energy Inc.	2 340 000	1 498	831
		1 498	831
Énergie (autres) (6,4 %)			
Denison Mines Corp., à droit de vote restreint*	2 295 600	2 570	1 286
UEX Corp.	2 340 000	702	456
		3 272	1 742
Or et métaux précieux (62,7 %)			
Alexco Resource Corp., à droit de vote restreint*	1 162 800	2 500	2 000
Aurelius Minerals Inc., à droit de vote restreint*	2 500 000	250	178
Aurelius Minerals Inc., bons de souscription, 0,15 \$, 1 ^{er} mai 2019*	1 250 000	-	52
AuRico Metals Inc., à droit de vote restreint*	450 000	662	513
Ressources Beaufield Inc.	12 334 000	1 850	2 497
Bonterra Resources Inc., à droit de vote restreint*	4 530 000	1 586	1 980
Canarc Resource Corp., à droit de vote restreint*	3 846 154	500	329
Comstock Metals Ltd.	1 388 900	250	208
Comstock Metals Ltd., bons de souscription, 0,20 \$, 27 févr. 2019*	694 450	-	53
Dolly Varden Silver Corp.	450 000	383	234
Enforcer Gold Corp., à droit de vote restreint*	2 000 000	500	342
Marathon Gold Corp.	1 600 000	2 000	1 680
Metanor Resources Inc., à droit de vote restreint*	1 216 670	1 122	1 029
Red Pine Exploration Inc.	14 000 000	2 030	1 260
Rubicon Minerals Corp., à droit de vote restreint*	778 000	1 998	1 237
Sabina Gold & Silver Corp.	1 200 000	2 100	2 400
White Gold Corp., à droit de vote restreint*	555 600	1 000	1 093
		18 731	17 085
COÛT ET VALEUR COMPTABLE DES PLACEMENTS (73,0 %)		23 801	19 916
COÛTS DE TRANSACTIONS (0,00 %) (note 3)		-	-
PRIME PAYÉE POUR L'ACQUISITION DES ACTIONS ACCRÉDITIVES		(3 114)	-
COÛT TOTAL ET VALEUR COMPTABLE DES PLACEMENTS (73,0 %)		20 687 \$	19 916 \$

Le coût moyen ou la juste valeur de certains titres peuvent être des montants différents de zéro, mais arrondis à zéro.

† S'il y a lieu, les distributions provenant de placements reçues sous forme de remboursement de capital sont portées en diminution du prix de base rajusté des titres en portefeuille.

* Ces titres ne sont pas cotés et sont évalués au moyen de techniques d'évaluation.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires non audités.

Société en commandite de ressources CMP 2017

NOTES ANNEXES (non audité)

1. La société en commandite

a) Organisation de la société en commandite

La Société en commandite de ressources CMP 2017 (la « société en commandite ») a été constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. La société en commandite cherche à offrir à ses commanditaires un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié d'actions accréditives et d'autres titres de sociétés de ressources, le cas échéant, en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital. La société en commandite a été constituée le 23 janvier 2017 et les parts de société en commandite (les « parts ») ont été émises le 17 février 2017. L'établissement principal de la société en commandite est situé au 1 Adelaide Street East, Suite 2100, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Goodman GP Ltd. (le « commandité ») est le commandité de la société en commandite. Le commandité est responsable de la gestion de la société en commandite conformément aux conditions du contrat de société en commandite. La publication des présents états financiers intermédiaires a été approuvée par le commandité, le 25 août 2017.

b) Gestionnaire

La société en commandite a fait appel à Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI » ou le « gestionnaire ») à titre de gestionnaire de fonds d'investissement de la société en commandite. Le gestionnaire a pour responsabilité de fournir à la société en commandite des services de placement, de gestion, d'administration et autres. Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de Dundee Corporation, société de placement canadienne ouverte indépendante, inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « DC.A ».

c) Dates de présentation de l'information financière

L'état intermédiaire de la situation financière est arrêté au 30 juin 2017. L'état intermédiaire du résultat global, l'état intermédiaire de l'évolution de l'actif net représentant l'avoir des commanditaires et le tableau des flux de trésorerie portent sur la période comprise entre le 17 février 2017, date d'entrée en activité, et le 30 juin 2017. Dans le présent document, le terme « période » désigne la période indiquée précédemment.

Ces états financiers intermédiaires présentent la situation financière et les résultats des activités de la société en commandite. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs, passifs, produits ou charges des commanditaires.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), dont la norme International Accounting Standard (« IAS ») 34 *Information financière intermédiaire*.

3. Résumé des principales méthodes comptables

a) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur le cours du marché. Conformément aux dispositions du prospectus de la société en commandite, les placements sont évalués selon le dernier cours pour déterminer la valeur liquidative aux fins des opérations par part. Aux fins de la présentation des états financiers, la société en commandite utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur.

b) Instruments financiers

La société en commandite comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. La société en commandite classe ses placements comme étant des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Certains des placements de la société en commandite ont été classés en tant qu'instruments financiers à la JVRN, car ils répondent aux critères permettant de les désigner comme détenus à des fins de transaction (« DFT »). La société en commandite a choisi de désigner comme actifs financiers désignés à la JVRN (« actifs désignés à la JVRN ») les autres placements ne répondant pas aux critères permettant leur classement en tant que DFT.

Société en commandite de ressources CMP 2017

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

c) **Actions accréditives**

La société en commandite investit dans des actions accréditives. Le prix d'acquisition d'actions de ce type tient nécessairement compte de l'avantage fiscal lié à leur achat. La part du prix d'acquisition correspondant à l'avantage fiscal obtenu par la société en commandite est imputée aux capitaux propres. La valeur de cet avantage fiscal est réputée correspondre à l'écart entre le prix d'achat des actions accréditives et la juste valeur de ces mêmes actions accréditives si elles étaient achetées sans l'avantage fiscal, et elle est inscrite au poste « Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives » de l'état intermédiaire de l'évolution de l'actif net représentant l'avoir des commanditaires.

d) **Autres éléments d'actifs et de passifs**

La trésorerie est un instrument financier classé dans les prêts et créances et comptabilisé au coût amorti. De la même manière, l'emprunt, les charges à payer, les frais de gestion à payer, les charges d'intérêts à payer et les frais d'émission à payer sont considérés comme des instruments financiers désignés comme étant d'autres passifs financiers et comptabilisés au coût amorti. Le coût amorti de ces actifs et de ces passifs avoisine leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme.

Selon la méthode du coût amorti, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat.

e) **Opérations de placement**

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût des placements correspond au montant payé pour chaque titre, compte non tenu des coûts de transactions.

f) **Coûts de transactions**

Les coûts de transactions sont des coûts progressifs directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement et comprennent les honoraires et commissions versés à des placeurs pour compte, à des conseillers, à des courtiers et à des contrepartistes, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et droits de transfert. Les coûts de transactions relatifs aux instruments évalués à la JVRN sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés.

g) **Comptabilisation/décomptabilisation du revenu**

Les actifs et passifs financiers de la société en commandite sont désignés comme étant à la JVRN à la date de l'opération, qui est la date à laquelle la société en commandite s'engage à acheter l'instrument. À partir de cette date, tout gain ou perte découlant des variations de la juste valeur de ces actifs et passifs est comptabilisé à l'état intermédiaire du résultat global.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie qui y sont attachés expirent ou si l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages découlant de sa possession ont été transférés à une autre entité. La société en commandite décomptabilise les passifs financiers lorsqu'elle s'est acquittée de ses obligations ou que celles-ci ont été annulées ou ont expiré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, et les dividendes sont inscrits à la date ex-dividende.

h) **Conversion de devises**

La monnaie de présentation de la société en commandite est le dollar canadien, qui est aussi sa monnaie fonctionnelle. Toute monnaie autre que le dollar canadien constitue une devise pour la société en commandite.

La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou les pertes de change latents sur les placements sont inscrits au poste « Variation nette de la moins-value latente des placements » de l'état intermédiaire du résultat global.

i) **Diminution de l'actif net liée aux activités, par part**

Le poste « Diminution de l'actif net liée aux activités, par part » figure dans l'état intermédiaire du résultat global et correspond à la diminution de l'actif net liée aux activités de la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour la période. Voir la note 9 pour obtenir le calcul de la diminution de l'actif net liée aux activités, par part.

Société en commandite de ressources CMP 2017

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

j) Répartition des revenus et des pertes de la société en commandite

La totalité des frais d'exploration engagés au Canada qui ont fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite et dont la date de prise d'effet tombe au cours du même exercice et 99,99 % de son revenu net ou de sa perte nette pour l'exercice sont attribués aux commanditaires à la fin de l'exercice, au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent. La société en commandite n'est pas une personne morale imposable. Il n'y a donc pas lieu de constituer une charge d'impôts. Le commandité a droit à 0,01 % du revenu net ou prend en charge 0,01 % de la perte nette de la société en commandite.

k) Montants différents de zéro

Certains soldes présentés dans les états financiers intermédiaires peuvent être des montants arrondis à zéro.

l) Normes comptables publiées mais non encore adoptées

En juillet 2014, l'International Accounting Standards Board a publié la version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Cette version, qui remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, introduit un modèle de classement et d'évaluation, un modèle prospectif unique de dépréciation liée à la perte prévue et une méthode profondément modifiée de la comptabilité de couverture. La nouvelle méthode de classement des actifs financiers, fondée sur des principes, dépend des caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle économique dans lequel s'inscrit la détention de ces actifs. Ce modèle se traduit par l'application à tous les instruments financiers d'un modèle unique de dépréciation qui exigera une comptabilisation plus rapide des pertes de créances prévues. En outre, le risque de crédit propre à une entité est désormais pris en compte dans l'évaluation des passifs à la juste valeur, de sorte que les profits découlant de la dégradation du risque de crédit propre à l'entité ne seront plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'adoption par anticipation est permise. La société en commandite évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 et n'a pas l'intention de l'appliquer par anticipation.

4. Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses pour l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le gestionnaire aux fins de la préparation des états financiers intermédiaires.

a) Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

La société en commandite doit poser un jugement important pour déterminer si un instrument financier ne répondant pas aux critères permettant de le classer comme DFT peut être classé dans les actifs désignés à la JVRN. Pour classer un instrument financier dans les actifs désignés à la JVRN, la société en commandite doit évaluer s'il fait partie d'un groupe d'instruments financiers qui est géré conformément à une stratégie de placement établie et dont le rendement est évalué à la juste valeur.

b) Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

La détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif est l'un des principaux éléments à l'égard desquels le gestionnaire doit exercer son jugement, l'estimation pouvant être complexe ou subjective. La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers non cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire pose des hypothèses fondées sur les conditions du marché à la date des états financiers intermédiaires. Tout changement à ces hypothèses par suite d'une modification des conditions du marché peut avoir une incidence sur la juste valeur publiée des instruments financiers. Les techniques d'évaluation utilisent la décote d'illiquidité appliquée aux cours du marché lors de l'évaluation des actions cotées qui sont assujetties à des restrictions à la vente.

Société en commandite de ressources CMP 2017

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

5. Emprunts

La société en commandite a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque »), dont le montant ne peut dépasser 2 630 000 \$. Le produit de l'emprunt a été affecté au paiement des frais d'émission et la société en commandite a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 30 juin 2017 ont été respectivement d'environ 2 401 000 \$ et d'environ 1 649 000 \$. Au cours de la période close le 30 juin 2017, le taux d'intérêt annuel moyen versé sur le solde impayé était de 2,56 %.

Au 30 juin 2017, les emprunts bancaires s'établissaient à environ 2 401 000 \$, ce qui correspond approximativement à 8,8 % de l'actif net. Pour la période close le 30 juin 2017, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts d'environ 24 000 \$.

6. Charges et opérations avec des parties liées

a) Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services, y compris le personnel clé, qu'il lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de distributeur principal de la société en commandite. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de 2 %, plus les taxes, de la valeur liquidative aux fins des opérations de la société en commandite. Ils sont calculés quotidiennement et payés mensuellement, selon un pourcentage de la valeur liquidative aux fins des opérations à la fin du mois, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, la société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, d'environ 236 000 \$ pour la période close le 30 juin 2017.

b) Prime de rendement

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent sur 1 120 \$ de la valeur liquidative par part à la date de versement de la prime. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts en circulation à la date de versement de la prime. La date de versement de la prime de rendement correspond à la première des dates suivantes : i) la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré selon une opération de roulement de fonds commun de placement, ii) la date à laquelle une opération de liquidité de rechange est effectuée et iii) le jour précédant immédiatement la date à laquelle l'actif de la société en commandite est distribué dans le cadre de sa dissolution ou de sa liquidation. La prime de rendement est calculée à la date de versement de la prime et versée aussitôt que possible par la suite. Au 30 juin 2017, aucune prime de rendement n'a été versée au gestionnaire ou n'était due à celui-ci.

c) Charges d'exploitation et frais de services administratifs

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de dépôt, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agent de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont comptabilisées quotidiennement. Elles sont payées par le gestionnaire, exception faite de certaines charges comme les intérêts, et celui-ci est ensuite remboursé par la société en commandite. Au 30 juin 2017, la société en commandite devait au gestionnaire environ 222 000 \$ au titre de dépenses engagées en son nom.

En outre, la société en commandite avait des charges payées ou à payer au gestionnaire (ou à ses sociétés affiliées) d'environ 54 000 \$ au titre des frais de services administratifs et généraux rendus par celui-ci au cours de la période.

d) Commissions et commissions de courtage versées aux parties liées

Aucune commission de courtage n'a été versée pour les opérations sur titres effectuées au cours de la période. Les accords de paiement indirect, s'il y a lieu, correspondent aux montants payés indirectement aux tiers par l'entremise d'un courtier pour des services, autres que des opérations sur titres, reçus par la société en commandite. Aucun montant n'a été versé par la société en commandite au titre des accords de paiement indirect pour la période.

Société en commandite de ressources CMP 2017

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

e) Opérations entre fonds

La société en commandite peut occasionnellement effectuer des opérations sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire. Ces opérations sont effectuées par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les conditions applicables sur le marché. Elles sont exécutées conformément à la législation sur les valeurs mobilières et aux politiques et procédures du gestionnaire, avec l'approbation du CEI (voir la rubrique « Directives permanentes et recommandations positives du comité d'examen indépendant » ci-après). La société en commandite n'a effectué aucune opération sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire au cours de la période.

f) Souscription de titres

La société en commandite peut investir dans des titres dont Dundee Securities Ltd. (« DSL »), courtier en valeur et société affiliée de GCICI, est preneur ferme. Dans le cadre de ces opérations, le gestionnaire obtiendra une dispense des autorités réglementaires en valeurs mobilières ou obtiendra l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après).

g) Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour surveiller la société en commandite. Les coûts et les charges associés directement aux activités du CEI, dont la rémunération des membres du CEI, sont imputables à la société en commandite. Au 30 juin 2017, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations avec des parties liées :

- i) paiement de commissions de courtage à DSL pour l'exécution d'opérations sur titres à titre d'agent et de distributeur principal pour le compte de la société en commandite (ci-après les « commissions de courtage »);
- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire, sauf si une dispense est obtenue dans certaines circonstances;
- iii) exécution d'opérations de change avec DSL pour le compte de la société en commandite;
- iv) participation à une prise ferme associant DSL, à titre de courtier en valeurs pour le compte de l'émetteur.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations avec des parties liées. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes.

Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec des parties liées : a) soit prise par le gestionnaire, libre de toute influence d'une entité liée et sans prendre en considération ni le gestionnaire lui-même ni aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite, et c) soit prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, la société en commandite a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations avec des parties liées.

Au 30 juin 2017, le CEI était constitué de trois membres, tous indépendants du gestionnaire. La société en commandite a versé environ 3 000 \$ en frais du CEI pour la période. Ces coûts sont inclus dans les « Frais d'administration liés aux porteurs de parts », dans l'état du résultat global.

7. Avoir des commanditaires

L'avoir des commanditaires correspond à l'actif net de la société en commandite; il est composé des parts émises et du déficit accumulé. Le capital de la société en commandite n'est soumis à aucune exigence réglementaire. Il est géré conformément à l'objectif, aux politiques et aux restrictions de placement de la société en commandite, tels qu'ils sont mentionnés dans son prospectus. Les parts ont été émises au prix de 1 000 \$ la part, sous réserve d'une souscription minimum de cinq parts pour 5 000 \$. La société en commandite a l'intention de transférer, avant le 1^{er} juillet 2019, son actif à un fonds commun de placement en échange d'actions rachetables de ce dernier.

Société en commandite de ressources CMP 2017

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

Conformément aux modalités de la convention de cession et de la convention de la société en commandite, au moment de la réalisation de l'opération de roulement du fonds commun de placement et de la dissolution de la société en commandite, les commanditaires recevront, avec imposition reportée, leur quote-part des actions dudit fonds.

Toutes les parts sont de même catégorie et comportent des droits et privilèges égaux, y compris une participation équivalente dans toute distribution effectuée par la société en commandite et le droit à un vote à chaque assemblée des commanditaires. Selon IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*, les instruments financiers qui comportent une obligation contractuelle obligeant l'émetteur à verser une quote-part de son actif net à la liquidation seulement doivent être classés dans les capitaux propres s'ils répondent à certains critères. Les parts de la société en commandite sont classées dans les capitaux propres puisqu'elles répondent à ces critères.

Le tableau suivant présente les parts en circulation :

	30 juin 2017
Nombre de parts en circulation	—
Ouverture de la période	—
Souscriptions	33 932
Clôture de la période	33 932

8. Rapprochement de l'actif net par part selon les IFRS et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part

Le tableau suivant présente un rapprochement de l'actif net par part selon les IFRS et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part. L'actif net selon les IFRS est établi suite à des ajustements à la valeur des bons de souscription, selon le modèle Black-Scholes, alors que la valeur liquidative aux fins des opérations ne requiert pas de tels ajustements.

	30 juin 2017
Valeur liquidative aux fins des opérations, par part	798,26 \$
Actif net selon les IFRS, par part	803,56 \$

9. Diminution de l'actif net liée aux activités, par part

La diminution de l'actif net liée aux activités par part s'établit comme suit pour la période close le 30 juin 2017 :

	30 juin 2017
Diminution de l'actif net liée aux activités (en milliers)	(1 150) \$
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période	33 135
Diminution de l'actif net liée aux activités, par part	(34,72) \$

10. Risques associés aux instruments financiers

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix) et le risque de concentration. Le gestionnaire cherche à minimiser toute incidence négative de ces risques sur le rendement de la société en commandite en ayant recours aux services de conseillers en valeurs professionnels expérimentés qui surveillent régulièrement la répartition optimale de la société en commandite et les événements qui se produisent sur le marché, et qui diversifient le portefeuille conformément à l'objectif de placement de la société en commandite.

Pour aider à la gestion des risques, le gestionnaire a établi et maintient une structure de gouvernance visant à surveiller les activités de placement de la société en commandite et à assurer le respect de l'objectif et des directives de placement de celle-ci. Les risques importants auxquels s'expose la société en commandite sont décrits ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait la contrepartie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel pourrait être exposée la société en commandite peut émaner de l'achat d'instruments de créance, d'opérations sur titres (bons de souscription compris), ou de l'utilisation de services de garde, de prêts ou de comptes bancaires, le cas échéant.

Au 30 juin 2017, la société en commandite n'avait aucune exposition importante aux instruments de créance.

Société en commandite de ressources CMP 2017

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

Toutes les opérations de placement sont réglées à la livraison, ce qui réduit le risque de défaut des contreparties. La livraison de titres vendus n'a lieu qu'une fois le paiement reçu par le dépositaire et, inversement, le paiement d'un achat n'est effectué qu'une fois les titres livrés au dépositaire. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquitte pas de ses obligations. Lorsque la société en commandite négocie des titres cotés et non cotés par l'entremise d'un courtier, elle ne fait appel qu'à des courtiers reconnus inscrits auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières concernées. En outre, les opérations de garde sont exécutées par des contreparties notées A ou plus par l'agence de notation Standard & Poor's. Par conséquent, le risque de crédit lié aux opérations sur titres est faible.

La société en commandite ne fait des dépôts d'actifs qu'auprès de sociétés de bonne réputation et habilitées à agir à titre de dépositaire en vertu du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectifs*. Cependant, dans les cas de faillite ou d'insolvabilité de ces sociétés, les titres ou les autres actifs déposés auprès d'elles peuvent être exposés au risque de crédit, ou l'accès à ces titres ou aux autres actifs peut être retardé ou restreint.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société en commandite ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Pour conserver suffisamment de liquidités, la société en commandite investit généralement ses actifs dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. La société en commandite détient également des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui peuvent être non liquides. Ces placements sont présentés, dans l'inventaire du portefeuille, comme des titres faisant l'objet de restrictions. En outre, la société en commandite cherche à conserver des positions en trésorerie suffisantes pour maintenir ses liquidités.

Les passifs financiers figurant dans l'état intermédiaire de la situation financière sont des passifs courants dont le règlement est donc prévu dans un délai d'un an après la date de clôture des états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la société en commandite varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés. L'exposition au risque de taux d'intérêt est surtout attribuable au montant emprunté dans le cadre de la facilité de crédit conclue par la société en commandite. Le tableau ci-dessous présente l'exposition de la société en commandite au risque de taux d'intérêt au 30 juin 2017.

	30 juin 2017 (en milliers)
Emprunt (note 5)	2 401 \$
Total	2 401 \$

Si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 24 000 \$.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. L'exposition au risque de change est principalement attribuable aux instruments financiers (trésorerie comprise) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle de la société en commandite. Au 30 juin 2017, la société en commandite n'était pas exposée de manière significative au risque de change.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix est surtout attribuable aux actions. Au 30 juin 2017, environ 19 916 000 \$ de l'actif net de la société en commandite étaient exposés à l'autre risque de prix. Si les cours de ces placements avaient diminué ou augmenté de 5 %, compte non tenu de la variation des frais de gestion et de la prime de rendement, l'actif net de la société en commandite aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 996 000 \$.

Société en commandite de ressources CMP 2017

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit ou un secteur d'activité. Le tableau suivant résume le risque de concentration de la société en commandite.

Pourcentage de l'actif net (%)	30 juin 2017
ACTIONS	73,0
Métaux diversifiés et exploitation minière	0,9
Énergie	3,0
Énergie (autres)	6,4
Or et métaux précieux	62,7

11. Hiérarchie des justes valeurs

La société en commandite classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui tient compte de l'importance des données utilisées pour établir les évaluations.

Niveau 1 – Les données utilisées sont les prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour les actifs et les passifs identiques. Les instruments financiers classés au niveau 1 comprennent des actions cotées activement négociées et d'autres titres de placement cotés. Le gestionnaire n'ajuste pas le cours de ces instruments.

Niveau 2 – Les données utilisées comprennent les données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement ou indirectement pour les actifs et les passifs durant la quasi-totalité de la durée de l'instrument financier, notamment les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires. Les instruments financiers classés au niveau 2 comprennent des titres négociés sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant actifs, mais qui sont évalués en fonction des cours du marché ou des cotes fournies par des courtiers en valeurs mobilières qui sont étayées par des données observables. Les instruments financiers classés au niveau 2 comprennent certaines actions cotées qui sont assujetties à des restrictions de vente, pour lesquelles les évaluations peuvent être ajustées afin de tenir compte de l'absence de liquidité.

Niveau 3 – Les données utilisées sont des données de marché non observables. Les instruments financiers classés au niveau 3 sont fondés sur au moins une donnée non observable importante, car leur valeur n'est pas établie selon les cours du marché. Les instruments de niveau 3 comprennent les actions et les titres de créance de sociétés fermées. Puisqu'il n'existe aucun cours observable pour ces titres, le gestionnaire a utilisé des techniques d'évaluation pour établir la juste valeur. Les évaluations de niveau 3 sont revues chaque trimestre par le comité d'évaluation de la société en commandite, qui évalue les données utilisées par le modèle et les résultats obtenus avant de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 de la société en commandite.

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des justes valeurs pour les instruments financiers de la société en commandite au 30 juin 2017.

30 juin 2017 (en milliers)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	14 603 \$	5 208 \$	- \$	19 811 \$
Bons de souscription	-	105	-	105
Total des instruments financiers	14 603 \$	5 313 \$	- \$	19 916 \$

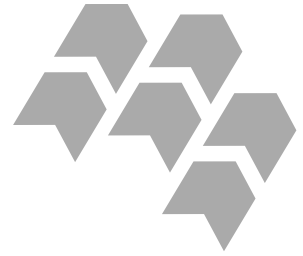
Instruments financiers classés par catégorie

Le tableau suivant présente les pertes nettes sur les instruments financiers à la JVRN, par catégorie, pour la période close le 30 juin 2017 :

Actifs financiers à la JVRN (en milliers)	30 juin 2017
DFT	105 \$
Actifs désignés à la JVRN	(876)
Total	(771) \$

(La présente page est laissée en blanc intentionnellement.)

(La présente page est laissée en blanc intentionnellement.)



SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE
RESSOURCES CMP 2017

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT DES REGISTRES

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA

100, AVENUE UNIVERSITY
TOUR NORD, 9^E ÉTAGE
TORONTO (ONTARIO) M5J 2Y1

800.564.6253

GOODMAN & COMPANY, INVESTMENT COUNSEL INC.

1, RUE ADELAIDE E., BUREAU 2100
TORONTO (ONTARIO) M5C 2V9

SERVICE À LA CLIENTÈLE

866.694.5672

www.goodmanandcompany.com